

AMÉLIORATION ET HARMONISATION DES PROGRAMMES DANS L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES



Des élèves en cours pratique en électricité bâtiment au CFM de Niamey

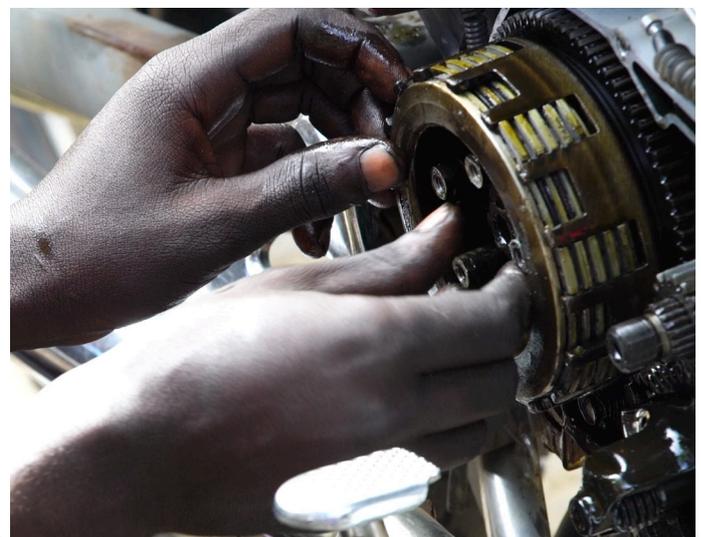
L'implantation de l'approche par compétences

Le développement de la formation professionnelle est l'un des objectifs du Programme sectoriel. Cet aspect comprend non seulement le développement de l'offre de formation mais aussi l'amélioration de la qualité. Toutefois, un constat se dégage : le système national d'Enseignement et de formation technique et professionnel (EFTP) est caractérisé par une offre de formation de faible qualité. Dès lors, l'amélioration et la diversification des programmes se sont imposées comme des préalables. C'est dans cette optique que le ministère en charge des Enseignements professionnels et techniques s'est inscrit dans une démarche de modernisation et d'adaptation de l'offre de FP qui se fonde sur l'adoption de l'Approche par Compétences (APC).

Réduire les inadéquations Formation/Emploi et faciliter l'insertion des jeunes

Cette nouvelle modalité pédagogique va contribuer à l'amélioration de la qualité des formations offertes en rapprochant l'offre et la demande de formation (ajustement formation-emploi), afin de répondre efficacement aux demandes de compétences du système productif. L'APC permet un meilleur équilibre entre offre et demande, en termes de qualifications et de compétences et présente des avantages, aussi bien pour les actifs que pour les entreprises, l'économie et la société de demain.

En effet, une main d'œuvre dotée d'une formation à la fois plus solide et actualisée fournit un avantage compétitif significatif à l'ensemble de l'économie. La réduction des inadéquations entre éducation/formation et marché du travail facilite l'insertion des



Bénéficiaire de formation en mécanique moto / Région de Maradi

apprenants, contribue à réduire le chômage et, dès lors, limite les risques d'exclusion sociale de nombreux individus.

L'une des particularités de cette approche est qu'elle rompt avec les pratiques jusqu'alors observées à travers lesquelles l'école forme des jeunes sans tenir compte du besoin des entreprises, du marché de l'emploi et de l'économie. Avec l'APC, c'est l'entreprise qui définit désormais les profils et les besoins en compétences, s'assurant ainsi de l'adéquation des profils de formation avec les compétences recherchées par le marché du travail, donc de la pertinence des formations.

C'est dans ce cadre, que le Ministère des enseignements professionnels et techniques (MEP/T) a, à travers le Fonds commun sectoriel de l'Éducation (FCSE), initié l'élaboration de nouveaux programmes de formation centrés sur le développement de compétences dans dix (10) métiers (Emboucheur de bovins, Para vétérinaire, Riziculteur, Semencier, Pisciculteur, etc.) des filières Agro-Sylvo-Pastorales, aussi bien pour le niveau du Brevet d'Études Professionnelles (BEP) que pour le niveau Certificat d'Études Professionnelles (CAP).

Chaque programme de formation pour un métier donné comprend un rapport d'Analyse en Situation de Travail (AST), un référentiel de compétences, un référentiel de formation, un référentiel de certification, un guide pédagogique, un guide d'évaluation et un guide d'organisation matérielle et pédagogique.

Pour réaliser ce travail, la Direction des curricula et programmes a mis à contribution les professionnels de plusieurs secteurs concernés, ceux exerçant le métier, leurs supérieurs hiérarchiques, les ministères dont relèvent ces métiers, les organisations professionnelles des employeurs et des travailleurs, les institutions de formation qui enseignent ces métiers etc. C'est cet ensemble de spécialistes qui a eu à décrire spécifiquement



Un agriculteur à Kollo

Harmonisation des programmes d'enseignement dans les écoles privées de formation professionnelle

pour chaque métier les tâches et les compétences ainsi que leurs conditions d'exercice, les exigences, les perspectives d'emploi et à valider les documents conçus par les méthodologues à la suite des ateliers de conception dont ils ont été les acteurs clés.

Cette démarche participative et itérative a permis de dégager un consensus sur les contenus des programmes, ouvrant ainsi de meilleures perspectives d'emploi pour les jeunes diplômés.

Par ailleurs, le MEPT a eu également à initier des actions pour l'harmonisation des programmes d'enseignement dans les écoles privées de formation professionnelle. Le travail réalisé a consisté à harmoniser les programmes de formation en Transport Logistique et à réviser les programmes de Transit-Douane enseignés dans les établissements privés et d'établir un processus de certification unique pour le privé et le public.

Ces différentes initiatives contribuent à l'amélioration de l'équité dans l'accès à une offre de formation de qualité sanctionnée par un diplôme d'État. Ce qui s'inscrit dans la logique des orientations du PSEF qui visent la mise en place d'un système de formation professionnelle et technique plus adapté, plus cohérent et plus fonctionnel, accessible à toutes les couches de la société nigérienne et capable de former un citoyen susceptible de contribuer au développement socio-économique et culturel de son pays.

Dans un contexte mondial caractérisé par la rareté des ressources, le Niger et ses partenaires ont su mettre en place un mécanisme et un outil de financement, aligné sur les priorités nationales : le Fonds Commun Sectoriel de l'éducation (FCSE). Créé le 5 juillet 2017, le FCSE regroupe les contributions des partenaires techniques et financiers (Coopération Suisse, Coopération Luxembourgeoise, l'Agence Française de Développement et l'UNICEF). Il est destiné aux six (6) ministères en charge de l'éducation pour mettre en œuvre les activités du Programme sectoriel de l'éducation et de la formation professionnelle (PSEF).